

Québec, le 7 avril 2022

Monsieur Taha Boussaa  
Responsable général de l'AGE du Cégep du Vieux Montréal

**Objet : Assurances collectives offertes aux étudiants membres d'associations étudiantes –  
Lancement du processus de consultation**

---

Monsieur,

La présente donne suite à l'annonce de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publiée le 9 février dernier concernant la mise en place d'un processus de consultation et de réexamen du cadre légal entourant les produits d'assurance collective souscrits par les associations étudiantes. Dans cette même veine, l'Autorité a également annoncé qu'elle suspendait les mesures exigées des assureurs pour septembre 2022, et a demandé à ces derniers de sursoir à toute décision et ce, tant que le gouvernement n'aura pas annoncé ses intentions au terme du rapport que l'Autorité remettra au ministre des Finances.

Nous avons rencontré certains représentants d'associations étudiantes le 18 mars dernier afin de valider en amont l'approche et être à l'écoute des préoccupations potentielles à l'égard du processus que nous envisageons utiliser.

Nous désirons par la présente partager avec l'ensemble des associations étudiantes le résultat de ces échanges préliminaires, afin qu'elles disposent de la même information et puissent, le cas échéant, nous faire part de commentaires ou besoins particuliers additionnels que nous devrions prendre en compte.

Notre intention est de lancer officiellement le processus par la publication d'un document de consultation au cours du mois de juin 2022, qui décrirait sommairement le fonctionnement du régime actuel et qui poserait des questions ouvertes. L'Autorité souhaite que cet exercice de consultation soit rigoureux, objectif et transparent et qu'il permette de recueillir les points de vue de l'ensemble des parties intéressées. À cette fin, et à la lumière des commentaires entendus lors de la rencontre du 18 mars dernier, la période allouée pour recevoir les commentaires par écrit s'étendrait jusqu'à la mi-octobre 2022, afin de tenir compte des calendriers scolaires propres aux divers établissements d'enseignement et de la période estivale.

Nous vous invitons donc à participer à ce processus de consultation et à nous soumettre par écrit vos commentaires, vos préoccupations et vos propositions. Vous pouvez vous regrouper avec d'autres associations pour nous faire part de recommandations communes. Vous pouvez également vous adresser à nous individuellement. L'important pour l'Autorité est de s'assurer que toutes les associations, à titre de parties prenantes importantes dans ce dossier, aient l'occasion de s'exprimer et de choisir la façon dont elles sont le plus à l'aise de le faire. Votre apport et votre collaboration sont essentiels afin que nous puissions identifier des pistes de solutions pérennes à soumettre à la considération du gouvernement.

Accepter mes meilleures salutations.



Philippe Lebel, avocat  
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques

c.c. Jonathan Desroches, président de l'Union étudiante du Québec  
Samuel Vaillancourt, président de la Fédération étudiante collégiale du Québec  
Hadrien Chénier-Marais, président de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente